



Procès-verbal
Assemblée générale annuelle
du 17 septembre 2025 à 18h30
à la salle Antoine-Gaborieau du CCFM

1. Quorum et ouverture de l'assemblée

Confirmation du quorum.

2. Reconnaissance des terres ancestrales et mot de bienvenue

3. Élection d'une présidence d'assemblée

« Que Janelle Delorme soit nommée présidente de cette assemblée générale annuelle des membres de la Radio communautaire du Manitoba inc.. »

Christophe Bonnin/Joanne Lussier-Demers

Adoptée

4. Adoption de l'ordre du jour

« Que l'ordre du jour modifié soit adopté. »

Marie-Christine Bruce/Émile Hacault

Adoptée

5. Adoption du procès-verbal de l'AGA

« Que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 17 septembre 2024 soit adopté. »

Marie-Christine Bruce/Joanne Lussier-Demers

Adoptée

6. Présentation des rapports d'activités 2024-2025 d'Envol 91 FM

a. Rapport de la présidente Martine Bordeleau

b. Rapport du directeur général Denis-Michel Thibeault

« Que les rapports d'activités 2024-2025 d'Envol 91 FM soient reçus à titre d'information. »

Denis-Michel Thibeault/Michèle Lécuyer-Hutton

Adoptée

7. Rapport financier pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025

Présentation des états financiers par M. Johan Maccès, représentant de l'auditeur, BDO Canada (vidéo préenregistrée).

« Que le rapport de l'auditeur, BDO Canada, et les états financiers pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2025 et dûment approuvés par le conseil d'administration soient reçus à titre d'information. »

Beaudry Labossière/Pascal Lafond

Adoptée

8. Nomination des vérificateurs pour l'année 2025-2026

Proposition

« Que BDO Canada soit nommé vérificateur des états financiers pour l'année qui se terminera le 31 mars 2026. »

Christophe Bonnin/Beaudry Labossière
Adoptée

9. Modification des règlements administratifs de la Radio Communautaire du Manitoba

Martine Bordeleau présente les changements apportés aux règlements administratifs.

Discussions, questions des membres et propositions :

« Que l'article 9 soit modifié comme tel : L'assemblée des membres se réunit une (1) fois par an dans un délai ne pouvant pas dépasser six (6) mois après la fin de l'exercice financier. »

Mona Audet/Brigitte Arondel-Parent
Adoptée

« Que l'article 16 c) soit modifié comme tel : c) Les employé·e·s ne peuvent pas être membres du conseil d'administration pendant la durée de leur emploi et pendant les deux (2) années suivant la fin de leur emploi à la Radio. »

Michèle Lécuyer-Hutton/Véronique Togneri
Adoptée

Proposition

« Que les nouveaux statuts et règlements de la Radio communautaire du Manitoba adoptés par le conseil d'administration le 18 juin 2025 soient entérinés par ses membres. »

Martine Bordeleau/Émile Hacault
Adoptée

10. Cotisation pour l'année 2025-2026

Proposition

« Qu'il n'y ait aucun changement à la cotisation annuelle pour l'année 2025-2026, cotisation qui est présentement fixée à 20 \$ pour les adultes, 10 \$ pour les étudiants et 120 \$ pour les organismes. »

Martine Bordeleau/Éric Mathieu
Adoptée

11. Élections des membres du conseil d'administration

Rita Morier présente le rapport du comité des mises en candidature.

« Que le rapport du Comité de mises en candidature soit adopté. »

Rita Morier/Véronique Togneri
Adoptée

Présentation des candidats

N'ayant reçu aucune candidature supplémentaire, le comité de mises en candidature propose les résolutions suivantes :

« Que les deux personnes suivantes soient élues pour un 2e mandat comme membres du conseil d'administration de la Radio communautaire du Manitoba pour l'année 2025-2026 :

- Christophe Bonnin
- Marie-Christine Bruce »

Rita Morier/Pascal Lafond
Adoptée

« Que les deux personnes suivantes qui ont été membres par interim du CA en 2024-2025 soient élues pour un 1er mandat comme membres du conseil d'administration de la Radio communautaire du Manitoba pour l'année 2025-2026 :

- Abdoulaye Koné
- Sylviane Lanthier »

Rita Morier/Brigitte Lubaka Wabiwa
Adoptée

« Que Jouwairia Lahboub-Daayf soit élue pour un 1er mandat comme membre du conseil d'administration de la Radio communautaire du Manitoba pour l'année 2025-2026. »

Rita Morier/Michèle Lécuyer-Hutton
Adoptée

12. Varia

Denis-Michel Thibeault offre des précisions au sujet des honoraires pour l'expert-comptable, des formations en ressources humaines et de la planification stratégique.

13. Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Joanne Lussier-Demers propose la levée de l'assemblée.

L'assemblée générale annuelle prend fin à 20h05.



Marie-Christine Bruce, secrétaire